

COMMUNIQUE N° <sup>006</sup> 001/26/C/CARPA/RAF/2026 PORTANT PUBLICATION DU  
RESULTAT DE L'APPEL PUBLIC INTERNATIONAL A MANIFESTATION  
D'INTERET N° 001/26/ST/APIMI/CARPA DU 26 JANVIER 2026 POUR LE  
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DES  
ETUDES DE MARCHE POUR LA PREPARATION DE CINQ PROJETS  
STRUCTURANTS EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE AU CAMEROUN

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA), porte à la connaissance du Public que, l'Appel Public International à Manifestation d'Intérêt N° 001/26/ST/APIMI/CARPA du 26 janvier 2026 pour le recrutement d'un consultant en vue de la réalisation des études de marche pour la préparation de cinq projets structurants en partenariat public-privé au Cameroun, est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 103 (b) du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, les Soumissionnaires sont invités à retirer les copies de sauvegarde de leurs Offres auprès du Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de publication du présent Communiqué, faute de quoi celles-ci seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

Yaoundé le, **15 AVR 2026**

LE PRESIDENT DU CARPA



*Rondema Tokono Dieudonné*